

Monsieur le Curé de Gro
 toine par le présent leur
 te genrement aussy Dieu
 résidant dans la maison
 de puebs. autre grant, Le
 fait et Montetue leur gr
 spieraux.

par lesquels et chacun d'eux a donné et donne
 pouvoir et puissance plene et entiere a ledit m. galabert de
 en son nom resigner et donner a ledit m. galabert de
 de la Ste. Marie d'ad grammaire, sur au
 coize d'ad et ses appartenances et dependances
 profits, revenus et emolument. En tre les main
 notre s. t. pere legas, monseigneur son vicaire et
 d'autres ains d'ad pour son service d'ad et m.
 prieres et non d'autres a la ceptance toutz fois de
 cent livres de pension annuelle et perpetuelle
 de toutes charges, tant ordinaires que
 extraordinaires imposees, et la imposition de quel
 que chose que ce soit, payable a ledit m. galabert.
 Durant la vie d'ad m. galabert, et apres sa mort pour
 delad cure par mort resignation ou autrement
 par chacun an franchement et quittement
 terme, et paiement, excepte d'ad les premieres six
 mois apres l'acte de la prise de possession de
 cure, par ledit m. galabert, et de la sixieme et septieme six
 apres et continuer de la en avant jusqu'au
 dies d'ad m. galabert, et de la m. galabert de la
 et a son nom consentir a l'ad de la cour de Rome a
 creation de la pension de deux centz livres
 chacun an et de la m. galabert de la m. galabert
 ainsy que dit est. consentir a toutes expeditions
 nuyssables pour et affermer que la resignation
 ne sera interviendra aucune si man
 autre chose contraire a la disposition Canon

I suffer too
 am really
 my
 my
 my
 my
 my
 my
 my
 my

much the Combes Cure -
Vladisput

S. A. B. S. T. R. I. C. T.

(Thomas) De m. Pierre Laf
premier originaire de la paroisse
Dorchester curé de la paroisse de
Martin diocèse de Québec

La son entre originaire d'ulieu d'orthaguet curé du
 Bourg parvoise de s. martin ^{du comté} de l'ouze. Le lodeur en
 l'engueade résidant de yung creutou un mois dan
 la maison paternelle ad l'ieu d'orthaguet estant l'ou
 le point de son depart pour le Bourg de s. martin
 endroit de l'adeur, lequel se voyant au nee en
 age craignant d'estre surpris de mort et de nauoir
 par le tems de d'is pour le peu de bien que la diuine
 monidame a bien voulu donner. Pour l'adeur
 quil n'a rien de plus en quel mois de l'ouze